

Dossier Candidature Centre Labellisé d'Entraînement du Finistère (Brest) Saison 2020/2021



Madame, Monsieur,

La ligue de Bretagne de Natation et le Comité départemental encourage l'inscription de nageuses et nageurs à potentiel au sein de Centre Labellisé d'Entraînement afin d'assurer un parcours scolaire et sportif adaptés.

La gestion est assurée au sein de chaque département avec une coordination générale par la ligue régionale de Bretagne.

Le département du Finistère assure la gestion financière du budget du CLE pour le compte de la Ligue de Bretagne de Natation et soutient activement la politique sportive du CLE 29:

Année d'âges concernés,

4^e → 2007

3^e → 2006

2nd → 2005

L'intégration aura lieu selon les modalités suivantes :

- | | |
|--|------|
| 1. Dépôt du dossier avant le | 2020 |
| 2. Visite de l'établissement scolaire le | 2020 |
| 3. Séance test le | 2020 |
| 4. Communication de la liste des sportifs retenus le | 2020 |

Pour toute question, vous pourrez vous adresse au :

CLUB NAUTIQUE BRESTOIS

10 Rue du 18 juin 1940

29200 BREST

02 98 49 62 01

Contacts:

Tony POULIQUEN

directeur@cnbrest.fr

06 30 91 01 60

William Even

william@cnbrest.fr

06 20 26 04 51

Contacts

- Nom du CTS en charge du suivi de la structure : Mr GUIVARC'H Laurent

Adresse : 9 Rue Léo Lagrange – 35131 Chartres de Bretagne

Téléphone : Ligue : 02.99.67.03.58 – Portable : 06 37 04 69 82

Courriel : laurentguivarch@orange.fr

- Nom du responsable technique de la structure : Mr POULIQUEN Tony

Adresse : 10 rue du 18 juin 1940 – 29200 BREST

Téléphone : 02.98.49.62.01 – Portable : 06.30.91.01.60

Courriel : directeur@cnbrest.fr

- Nom de l' élu du comité directeur de la ligue / comité régional en charge du suivi de la structure :
Bénédicte COMPOIS

Adresse : 9 Rue Léo Lagrange – 35131 Chartres de Bretagne

Téléphone : Ligue : 02.99.67.03.58 – Portable : 06 81 74 24 51

Courriel : benecompois@gmail.com

- *Nom de l'association sportive gérant localement la structure :*

Club Nautique Brestois

Adresse : 10 rue du 18 juin 1940 – 29200 BREST

Téléphone : 02.98.49.62.01

Courriel : cnbrest@wanadoo.fr



Établissement Scolaire et référentes

Le lycée

- Cité Scolaire Kerichen
Boulevard Leon Blum – 29200 BREST
02.98.43.82.00

Le collège

- Collège les 4 moulins
1 place de Roscanvel – 29200 BREST
02.98.45.16.91

Nom de l'enseignant référent

- Mme Gouhey Muriel (lycée), Mme Dupuy Adeline (collège)

Les piscines :

- Piscine de Recouvrance
Rue de Maissin – 29200 BREST
- Piscine de Foch
25 Avenue Foch, 29200 BREST

L'encadrement :

Sportif : Tony POULIQUEN



Entraîneur : William EVEN



Le Staff Médical

Médical : Centre de Médecine du Sport

Médecin référent : Dr GUEGAN Christophe

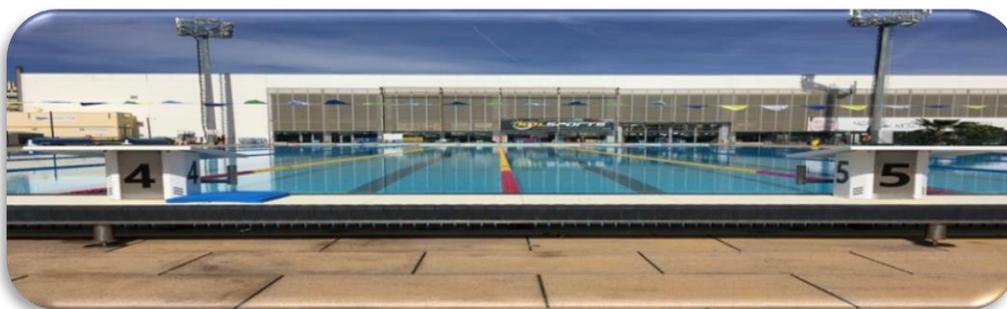
Kiné référent : Mr Thibaud DUQUENOY

Autres praticiens : nutritionniste, psychologue, ostéopathe etc.

Le planning type :

Attention, le planning peut être variable en fonction des âges, des spécialités, de la culture d'entraînement et des moments de forme dans la saison. Il apparaît ici à titre indicatif.

Planning 4è/3è/2nd							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6h30	Natation	Natation	Natation	Natation	Natation		
7h						Natation	
8h20							
10h							
11h							
12h							
13h30							
14h							
15h30	Natation	Renforcement à sec		Renforcement à sec			
16h30							
17h30							
18h							
19h							



ETAT CIVIL du Candidat(e)			
NOM :		PRENOM :	
Date de naissance :		Sexe :	
N° Licence Fédérale		Nationalité :	
Discipline 1 :	Discipline 2 :		Catégorie d'âge 2020 :
Club :		Département :	
Coordonnées personnelles du candidat(e) :			
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone Domicile :		Téléphone Portable :	
Adresse e-mail			
Coordonnées de la famille ou du tuteur légal/tutrice légale du sportif			
PERE	Nom :	MERE	Nom :
Adresse :		Adresse :	
Code Postal :		Code Postal :	Ville
Tél. Domicile :		Tél. Domicile :	
Tél. Portable :		Tél. Portable :	
Adresse email :		Adresse email :	

PARCOURS SPORTIF	
FICHE SPORTIVE	
NOMBRE D'ANNEES DE PRATIQUE :	DISCIPLINE
AUTRE(S) SPORT(S) PRATIQUE(S) :	

Nom du club ou structure :		Personne référente (entraîneur, éducateur, autre...)	
Année 2020 :			Nom :
			Tél :
Structures d'entraînement fréquentées antérieurement	Année 2019	Nom :	
		Tél :	
	Année 2018	Nom :	
		Tél :	
	Année 2017	Nom :	
		Tél :	

RESULTATS SPORTIFS

Meilleurs résultats sportifs :

Meilleurs résultats sportifs de l'année dernière :

PARCOURS DE FORMATION ET PARCOURS SOCIOPROFESSIONNEL

Fiche scolaire 2019/2020

Nature de l'Établissement :

Nom de l'Établissement :

Ville de l'Établissement :

Classe ou année fréquentée :

PROJET SPORTIF

Objectifs sportifs à venir, 2021-2022-2023 :

PROJET DE FORMATION OU SOCIOPROFESSIONNEL

Objectifs de formation ou socioprofessionnels à venir, Quel BAC, Quel Métier :

Charte CLE29

Les classes sportives du CL29 ont pour ambition de proposer des conditions privilégiées aux nageurs pour réussir sportivement et scolairement.

Le nageur qui intègre ce dispositif doit partager cette ambition de réussite.
Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de règles sont primordiales :

Régularité de l'entraînement et ponctualité:

La régularité de l'entraînement et la ponctualité sont essentielles à la réussite sportive.

Le rythme d'entraînement est déterminé selon la classe du nageur. Le nageur se doit de réaliser l'ensemble des entraînements. Le planning peut évoluer en cours de saison pour des raisons médicales, scolaires, sportives ou personnelles avec l'accord des responsables du CLE29.

Aux horaires exacts des entraînements, le nageur doit être en tenue avec son matériel, prêt à débiter l'entraînement.

Toute absence ou tout retard à un entraînement devra être signalé(e) par les parents ou représentants légaux par écrit (lettre ou mail) auprès de l'entraîneur responsable du CLE29 avant celui-ci (ou dans les 24h qui suivent si l'absence ne pouvait être anticipée).

Aucune excuse d'absence pour « fatigue » ne sera acceptée sauf accord préalable de l'entraîneur du CLE29 pour ce repos.

Dans le cas d'entraînements à des horaires ou dans des lieux inhabituels (vacances, jours fériés, fermeture de piscine...), le responsable du CLE29 s'engage à informer les nageurs et les parents ou représentants légaux à minima 48h à l'avance (site internet et/ou mail).

L'entraîneur CLE29 responsable tiendra un relevé des absences (excusées et non excusées) qui sera communiqué à l'établissement scolaire avant chaque conseil de classe ou bulletin intermédiaire. Ce relevé pourra être communiqué par mail aux parents ou représentants légaux.

À partir de la troisième absence non valablement excusée, un avertissement sera donné au nageur.

L'entraîneur CLE29 a toute autorité pour prendre des sanctions immédiates envers le retardataire pendant l'entraînement. À partir du troisième retard non valablement excusé, le nageur effectuera un entraînement complémentaire en soirée dans un groupe de son niveau suivant le choix de son entraîneur afin de rattraper le retard sportif engendré par ses retards.

Pour les entraînements ne suivant pas la classe, dans le cas où l'entraîneur serait absent à la piscine à l'heure de l'entraînement, les nageurs sont sous la responsabilité des parents jusqu'à l'arrivée de celui-ci.

Dopage :

Les nageurs s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. En cas de maladie nécessitant la prise de médicaments, le nageur doit informer son médecin de son statut de sportif et de son niveau de pratique. Dans le cas d'une prescription médicale d'une substance illicite, le nageur avertit son entraîneur et réalise les démarches nécessaires auprès de la FFN.

Tout nageur contrôlé positif à une substance illicite fera l'objet d'une exclusion du club à titre conservatoire jusqu'au prononcé de la sanction officielle.

Santé :

La réussite sportive est indissociable d'une bonne hygiène de vie. Les nageurs sont encouragés à :
- manger équilibré

- se coucher tôt
- ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue
- ne pas consommer de substances complémentaires, sans l'avis d'un professionnel.

Matériel :

Le nageur se présente à l'entraînement et en compétition avec le matériel adéquat :

A l'entraînement :

Le nageur présente, dans les semaines qui suivent la rentrée sportive, l'ensemble de son équipement d'entraînement demandé par le responsable du groupe. Ce matériel est marqué d'une façon lisible au nom du nageur et est regroupé dans un filet aéré.

Le matériel doit être correctement rangé dans le local et à l'emplacement réservé à cet effet.

À partir du deuxième oubli de matériel ayant pour conséquence l'impossibilité de réaliser l'entraînement dans des conditions normales, le nageur réalisera un entraînement en soirée dans un groupe de son niveau au choix de l'entraîneur pour remplacer l'entraînement raté.

En cas d'oubli de matériel d'entraînement (dans l'eau et renforcement musculaire), l'entraîneur a toute autorité pour faire effectuer au nageur un travail à sec de même nature physique pendant ou à l'issue de l'entraînement.

Dans le cas où du matériel serait mis à disposition du nageur par le club (combinaisons, élastiques...), le nageur en prend grand soin et les restitue au club dès la fin d'utilisation (lendemain de compétition pour les combinaisons, fin de stage ou fin de saison pour le matériel d'entraînement).

En compétition :

Le nageur se présente avec son équipement complet. Il doit porter les couleurs du CLE29 pendant toute la durée de la compétition.

À partir du deuxième oubli ou manquement, les éventuelles dotations du CLE29 seront suspendues. En cas de manquement répété, le nageur sera exclu des compétitions où il se présentera sans son matériel. Le coût du forfait pour la compétition sera à la charge des parents.

Compétitions :

Un planning des compétitions est établi en début de saison après les différentes réunions d'information. Ce planning est établi selon le niveau de pratique du nageur et en rapport avec les différents règlements départementaux, régionaux et nationaux. Il est aussi établi en respectant un équilibre et une planification sportive. Des modifications peuvent être apportées au planning en cours de saison en cas de sélections départementales, régionales, nationales ou internationales.

Les nageurs ne peuvent pas participer à une compétition sans l'autorisation du club.

Le nageur s'organise pour se rendre disponible pour représenter le/son club au niveau de pratique auquel il évolue. En cas d'indisponibilité pour raison médicale, scolaire ou personnelle, les parents en informent au plus tôt l'entraîneur responsable.

Le nageur devra représenter son collège sur les compétitions UNSS quand il sera sollicité et s'acquitter de la licence et des frais de déplacements éventuels auprès du collège.

En cas d'absences répétées d'un nageur qui engendrent des frais de forfaits et d'annulations de déplacements, le bureau peut étudier une demande éventuelle de dédommagement auprès des parents.

Le nageur qui refuse de se présenter à une compétition peut se voir radié de l'équipe pour non-représentation du club. Cette règle sera strictement appliquée si la compétition refusée est une sélection départementale, régionale ou nationale. Les engagements aux diverses compétitions (individuelles et par équipe) sont validés lors des commissions sportives par les entraîneurs CLE29 ;

Le niveau de référence des nageurs n'implique pas la présentation systématique aux compétitions. Elle est avant tout déterminée par l'investissement du nageur à la période de la dite compétition et de son état d'esprit et de forme pour représenter au mieux son club.

En cas de litige, l'entraîneur peut proposer des épreuves de barrages quelques temps avant la compétition.

La liste des nageurs concernés, le lieu et l'heure de RDV sont à la disposition des parents et nageurs dans la semaine de la rencontre.

1. Pour les **compétitions à Brest** :

- le nageur se rend sur le lieu de la compétition par ses propres moyens,
- les parents des nageurs participants à la compétition sont sollicités à la même heure que les organisateurs pour aider à mettre en place le bassin ainsi qu'à la fin de la rencontre pour démonter celui-ci.

2. Pour les **compétitions en Finistère** :

- le nageur se rend sur le lieu de la compétition par ses propres moyens,
- les parents peuvent organiser les transports en commun et déchargent totalement les entraîneurs de toute organisation de déplacements.

Pour les journées complètes, les nageurs apportent un repas et sont sous la responsabilité des parents, pendant le déjeuner, sauf information contraire du club.

Les parents doivent récupérer les nageurs dès la fin de la dernière course, après la phase de récupération et d'éventuels podiums individuels ou par équipes.

3. Pour les **compétitions hors Finistère**, les parents de nageurs devront prendre en charge le transport de leur enfant et selon la compétition s'occuper également du logement et des repas.

Stages

Le planning des stages sera établi en début de saison selon le calendrier sportif et selon l'information dont le club disposera sur les disponibilités de bassin à Brest et sur les éventuels lieux de stages.

Certains stages seront programmés pendant les vacances scolaires hors de Brest pour compléter le travail et permettre une meilleure cohésion des groupes.

Il est rappelé que les priorités dans la mise en place de ces stages sont : la sécurité, la qualité de l'entraînement, le respect des réglementations et la cohésion du groupe.

A aucun moment le CLE29 ne pourra être rendu responsable d'un problème découvert sur le lieu du stage.

Le CLE29 devra fournir un personnel suffisant et compétent, pour encadrer ces stages.

La mise en place des stages extérieurs n'est pas une obligation pour le CLE29

Ces stages ont pour but de compléter le travail de la saison sportive, donc seront convoqués les nageurs qui remplissent déjà les conditions normales d'entraînements et pour qui une surcharge de travail sera bien assumée physiquement et psychologiquement.

Toute absence devra être justifiée et accompagnée d'un justificatif écrit après accord exceptionnel de l'entraîneur.CLE29

Le nageur s'engage à participer aux différents stages programmés dans la saison par le CLE.

Poursuite en Section Sportive

Chaque saison, l'accès à la classe supérieure et la poursuite en Section Sportive Scolaire est conditionné par des bilans :

- Scolaires
- Sportifs
- Comportementaux

Les principes énoncés dans cette charte ne se substituent pas aux règlements intérieurs des établissements scolaires fréquentés ni à ceux des piscines fréquentées mais s'y additionnent.

Les nageurs et leurs parents ou représentants légaux s'engagent à avoir pris connaissance de ces différents règlements s'ils existent.

Frais d'inscription :

L'intégration dans un projet de haut niveau implique un engagement financier plus élevé lié aux moyens mis à disposition pour le sportif afin d'atteindre ses objectifs.

Nous affichons différents tarifs afin que chaque famille puisse avoir une vision globale de son engagement à l'année :

1. **Frais de fonctionnement** (prix par athlète pour 10 athlètes, encadrement technique et médical, stages, etc.) : 7 300€
2. **Frais d'internat (à charge du nageur)** : 570 € par trimestre.
3. **Frais de compétition** (engagement, hébergement, etc.) : chaque club a sa politique, nous vous invitons à prendre contact avec votre club de licence.
4. **Frais d'inscription au CLE29** (pour les nageurs **extérieurs** au CN Brest)
 - Activité 220 € (à régler au Club Support du CLE29)
5. **Frais d'inscription au CLE29** (pour les nageurs **licenciés** au CN Brest)
 - Licence compétition : 50 €
 - Adhésion association 85 €
 - Activité 220 €

N'oubliez pas de joindre :

- A. Votre lettre manuscrite de motivation,
- B. L'avis de votre entraîneur
- C. Vos bulletins scolaires (de l'année en cours).
- D. Le chèque pour les frais d'inscriptions

Date limite des candidatures AVANT LE xx mai 202x – 17h00 à adresse mail ou par courrier à Club Nautique Brestois, 10 rue du 18 juin 1940 – 29200 BREST – cnbrest@wanadoo.fr)

Tout dossier incomplet sera refusé.

MERCI.

Date et Signature du nageur

Date et Signature des parents ou responsable légaux